

Entre 2009 et 2019, l'emploi des ETI porté par les embauches et les fusions-acquisitions des PME

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) emploient 4 millions de salariés en France en 2019, soit un emploi marchand sur quatre. Leur implantation est forte dans la moitié nord de la France, où elles constituent le noyau économique de nombreuses zones d'emploi. Les ETI relèvent davantage de l'industrie que les autres entreprises, notamment les ETI étrangères, nombreuses dans le Grand Est et l'Île-de-France.

L'activité des ETI est souvent centrée autour d'un cœur de métier, dans lequel travaillent une majorité de leurs salariés. Beaucoup d'ETI sont aussi très liées à un territoire, sur lequel sont concentrés leurs établissements.

Les ETI gagnent 523 400 emplois en France par comparaison des stocks d'emplois de 2009 et de 2019. Cette croissance se décompose principalement en deux effets : le premier, la différence entre les créations et les suppressions d'emplois (+ 223 200 emplois en net) et le second, les changements de catégorie d'entreprise dus à des rachats ou à des franchisements de seuil de catégorie, dans un sens ou dans un autre (+ 277 400 en net).

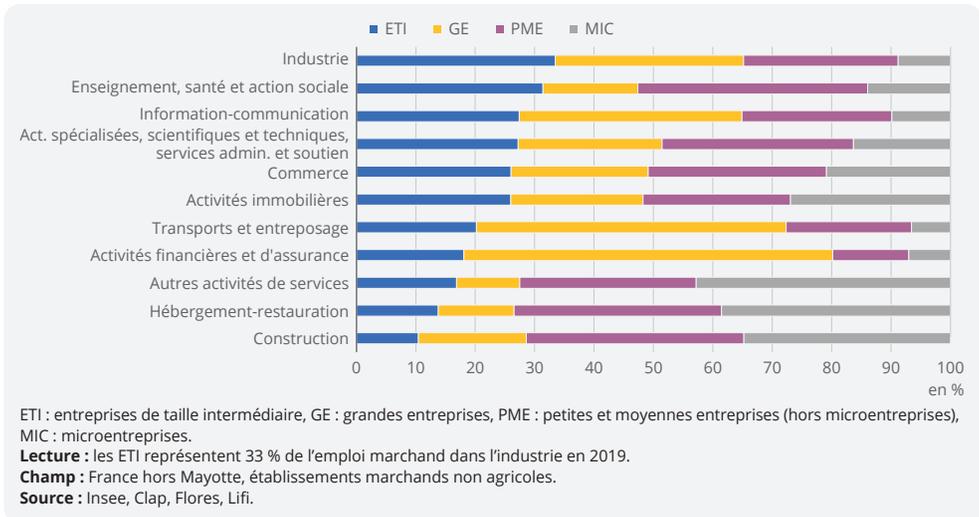
La croissance de l'emploi est surtout le fait des ETI françaises, les ETI étrangères perdant des emplois sur la période, notamment dans l'industrie.

Quelques grandes zones d'emploi concentrent les créations d'emplois des ETI. Néanmoins, sur la façade atlantique et le bassin méditerranéen, de petites zones d'emploi sont aussi très dynamiques. Les ETI créent des emplois dans les activités présentes dans la plupart des zones. En revanche, la disparité entre territoires est nettement plus marquée dans la sphère productive, entre industries anciennes en déclin et activités en développement. La croissance de l'emploi des activités présentes des ETI compense parfois, mais pas toujours, les pertes d'emplois dans les activités productives.

En 2019, les 6,1 millions d'établissements du champ marchand non agricole emploient 16,1 millions de salariés en France. Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** possèdent 197 000 de ces établissements représentant 4 millions d'emplois salariés, soit un emploi marchand sur quatre.

Plus d'un million des emplois des ETI relèvent de l'industrie, premier secteur d'activité de cette **catégorie d'entreprise** ► **figure 1**. Les ETI représentent en particulier la majorité des emplois dans les industries pharmaceutiques et de fabrication de produits minéraux non métalliques.

► 1. Répartition des effectifs salariés par catégorie d'entreprise selon le secteur d'activité en 2019

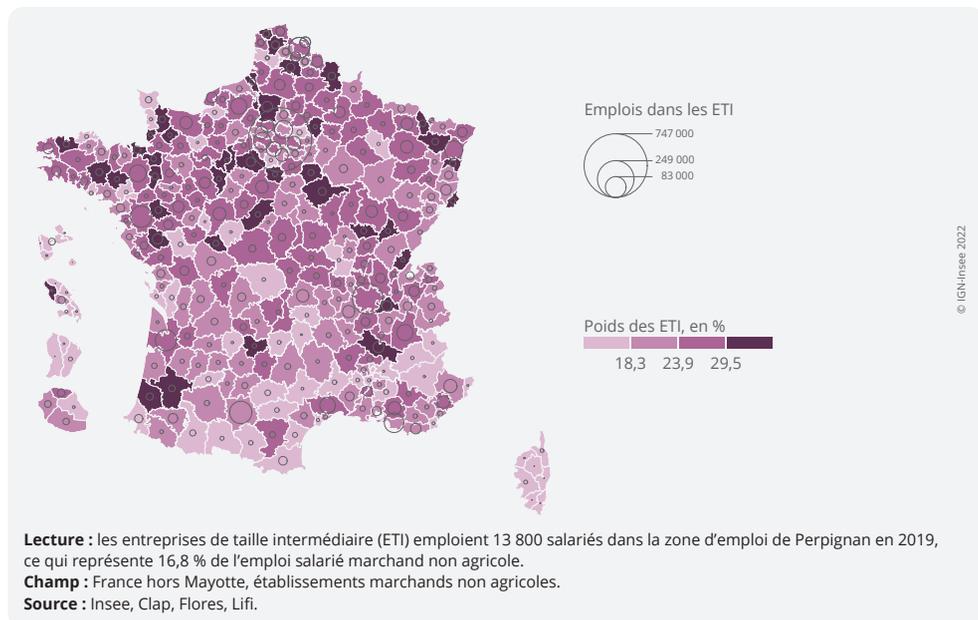


A *contrario*, les ETI interviennent moins dans le secteur du tertiaire, notamment dans les **activités présentielle**s : seulement 37 % des emplois des ETI concernent une activité présentielle, contre 56 % pour les autres catégories d'entreprises. Les ETI sont en effet rares dans plusieurs secteurs essentiellement présentiels : construction, hébergement-restauration, finance et assurance.

Une implantation importante dans la moitié nord de la France

Les établissements des ETI sont relativement concentrés sur le territoire, puisque la moitié de leurs effectifs sont regroupés en 2019 dans seulement 23 des 305 **zones d'emploi** ► **figure 2**. En comparaison, il en faut près de 35 pour accueillir la moitié de l'emploi global. Plus les entreprises comptent d'établissements, plus elles ont tendance à regrouper leurs implantations dans de grandes agglomérations. La concentration de l'emploi est donc plus forte que celle des **PME** et des **microentreprises**, mais moins que celle des **grandes entreprises**, très présentes notamment en région parisienne.

► 2. Effectif de l'emploi salarié marchand non agricole dans les ETI et poids des ETI dans les entreprises en 2019



Avec près de 40 % de l'emploi salarié, les ETI constituent le cœur du tissu économique de plusieurs zones d'emploi, surtout dans la moitié nord de la France : par exemple, la Vallée de la Bresle-Vimeu, zone d'emploi à cheval sur la Seine-Maritime et la Somme (Pochet du Courval dans le secteur du packaging de luxe pour l'univers de la cosmétique, Verescence, entreprise du flaconnage en verre), les Herbiers-Montaigu en Vendée (Pâtisserie Salée Vendéenne, Fleury Michon), Vire Normandie (La Normandise qui fabrique des produits alimentaires pour animaux, Guy Degrenne).

Dans la moitié sud de la France, quelques zones d'emploi se démarquent également : le Nord-du-Lot (avec le confiturier Andros), Mont-de-Marsan (la maison gastronomique Delpyprat) et Bourgoin-Jallieu (le groupe cimentier Vicat, Nemera dans le secteur pharmaceutique).

Les ETI sont par contre peu présentes en Corse, Guyane et Guadeloupe : en effet, l'économie de ces territoires est plutôt dominée par des petites entreprises.

Les ETI étrangères beaucoup plus industrielles que les ETI françaises

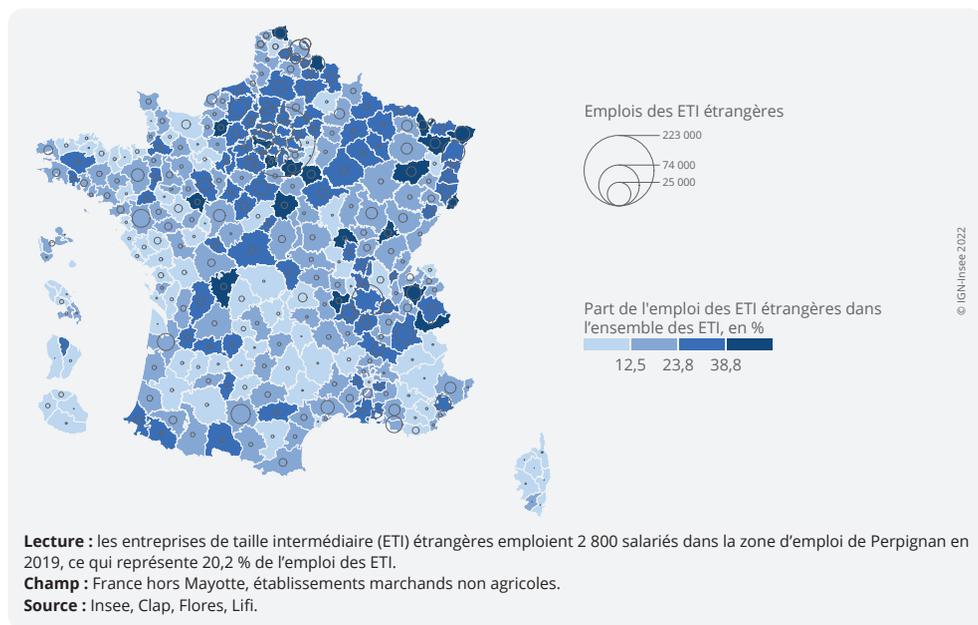
Les ETI étrangères sont des entreprises contrôlées par un groupe étranger : en France, elles comptent chacune moins de 5 000 salariés mais leur taille à l'échelle mondiale est souvent nettement supérieure, et leur dynamique est plus celle des grandes entreprises. Un tiers des ETI françaises ont également des implantations à l'étranger, et peuvent avoir une dynamique différente des ETI étrangères.

Les ETI étrangères représentent près d'un emploi sur quatre de l'ensemble des ETI en 2019. Elles sont principalement industrielles (43 % de leurs effectifs) ou commerciales (25 %), nettement plus que les ETI françaises (respectivement 20 % et 19 %). Les ETI étrangères sont en effet rarement présentes dans la construction, les activités immobilières, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Les ETI étrangères sont surtout implantées dans le quart nord-est de la France ► **figure 3**. Le Grand Est est ainsi la région qui compte le plus d'emplois d'ETI contrôlés par un groupe étranger (32 % des ETI de la région, ce qui s'explique par la proximité des frontières avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse). L'emploi des ETI est majoritairement contrôlé par un groupe étranger dans les zones d'emploi de Forbach (Fonderie Lorraine), Haguenau (Schaeffler, Sew Usocom), Saint-Avold (Viessmann, Rehau), Sarrebourg (Kuhn), Saint-Louis (DSM, Linde), toutes situées dans le Grand Est, ainsi que dans celles d'Autun (Hanes) en Bourgogne et de Saint-Junien (International Paper) en Haute-Vienne. En revanche, la proximité avec l'Espagne et l'Italie a beaucoup moins d'influence : les ETI situées dans des zones proches de ces pays sont peu contrôlées par des groupes étrangers.

L'Île-de-France est la deuxième région où le poids des ETI étrangères est le plus élevé : son statut de centre politique et économique en France attire de nombreux capitaux étrangers.

► 3. Nombre et part de l'emploi salarié des ETI sous contrôle étranger en 2019



La diversification de l'activité croît avec la taille de l'ETI

En 2019, les ETI localisées en France comptent en moyenne 610 salariés répartis sur une trentaine d'établissements. Seules 7 % n'ont qu'un établissement. Beaucoup sont très liées à un territoire,

puisque 40 % d'entre elles ont leurs effectifs **concentrés** dans une seule zone d'emploi. Ces ETI peuvent être implantées aussi bien dans de grandes agglomérations que dans des territoires ruraux.

Les ETI de grande taille (plus de 1 000 salariés) comptent davantage d'établissements (88 établissements en moyenne), lesquels sont plus dispersés sur le territoire : seule une sur sept a ses effectifs concentrés dans une seule zone d'emploi.

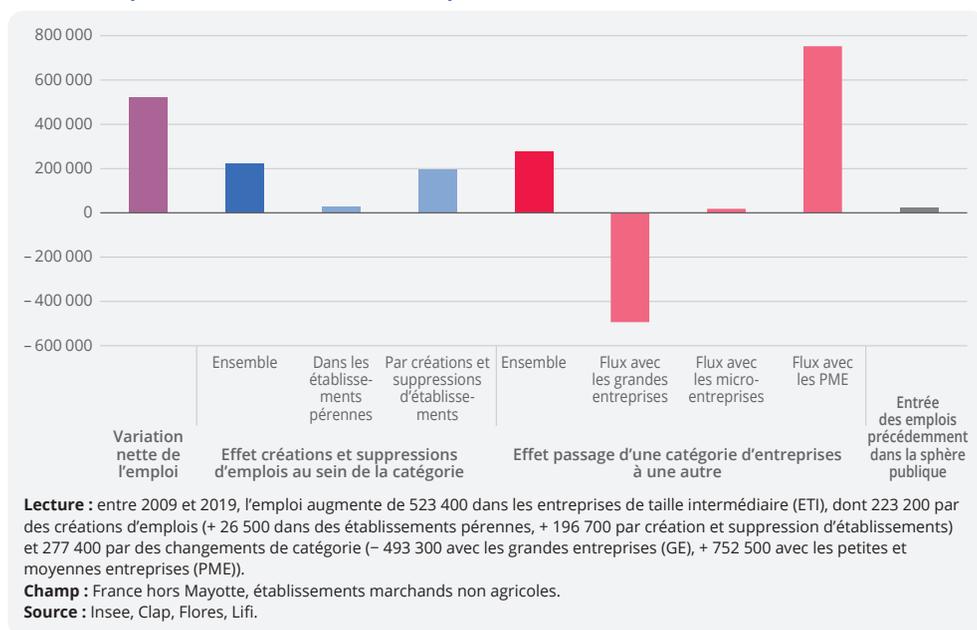
Par ailleurs, les ETI sont rarement diversifiées : les trois quarts d'entre elles ont plus de 80 % de leurs effectifs concentrés en France dans un seul secteur d'activité (selon la nomenclature en 38 postes), contre la moitié des grandes entreprises. Les ETI de grande taille ont des activités un peu plus diversifiées que les autres, mais deux sur trois conservent néanmoins en France une activité prépondérante, qui emploie plus de 80 % de leurs salariés. Pour les ETI étrangères, la spécialisation des activités concerne uniquement le territoire français : ces entreprises peuvent exercer d'autres activités à l'étranger, notamment dans leur pays d'origine.

La croissance de l'emploi des ETI est alimentée par des embauches, mais aussi par des changements de catégorie

Entre 2009 et 2019, l'emploi augmente de 523 400 emplois dans les ETI en France ► **figure 4**. Il s'agit là de l'évolution mesurée par la seule comparaison des stocks d'emplois. Cette croissance se décompose principalement en deux effets ► **encadré**, positifs pour les ETI : l'effet des **créations** et **suppressions d'emplois** (+ 223 200 emplois en net) et l'effet des changements de catégorie d'entreprise (+ 277 400 emplois en net).

Dans ce second cas, l'emploi des ETI peut augmenter par exemple quand une PME recrute de nouveaux salariés et franchit alors le seuil des 250 salariés qui la fait entrer dans la catégorie des ETI. L'emploi des ETI augmente également quand le seuil des ETI est franchi par une PME qui fait l'objet d'une fusion-acquisition. Dans certains cas, seule une partie de l'entreprise (un ou plusieurs établissements) peut être rachetée et rattachée à une nouvelle catégorie.

► 4. Décomposition de l'évolution de l'emploi dans les ETI entre 2009 et 2019



Par ce jeu des changements de catégorie, l'effectif salarié des ETI augmente de 277 400 emplois, représentant plus de la moitié de l'augmentation globale de l'emploi des ETI sur la période : il gagne 752 500 emplois au détriment des PME et perd 493 300 emplois au profit des grandes entreprises, essentiellement à la suite de rachats d'ETI par celles-ci. Le flux avec les microentreprises est faible. Les ETI et les grandes entreprises sont les seules catégories d'entreprises dont l'emploi augmente par ce jeu de changements de catégorie.

► Encadré – Créations et suppressions d'emplois mesurées par la méthode dynamique

S'il est relativement facile de décrire et de comparer, à une date donnée, les grands ensembles d'entreprises, étudier la dynamique de l'emploi par catégorie d'entreprise est beaucoup plus difficile : la variable étudiée (l'emploi) influe directement sur la variable qui sert à la catégoriser (la catégorie d'entreprise). En effet, quand une entreprise change de catégorie, par exemple de microentreprise à PME parce qu'elle a créé de l'emploi, faut-il attribuer l'augmentation de l'emploi aux microentreprises ou aux PME ? Cette question méthodologique a été largement débattue, notamment aux États-Unis au cours du XX^e siècle [Butani *et al.*, 2006].

Plusieurs approches sont possibles [Bacheré *et al.*, 2021]. Proposée en 1996, l'approche dynamique, qui s'est imposée à l'issue des débats entre économistes, est retenue pour cette étude. Elle consiste à répartir l'évolution de l'emploi en fonction des seuils définissant les catégories d'entreprises. Ainsi, si une PME compte 210 salariés en 2014 et devient une ETI de 300 salariés en 2015, le seuil déterminant la limite entre les PME et les ETI étant de 250 salariés, 39 emplois sont attribués aux créations d'emplois des PME et 51 emplois aux créations des ETI. En revanche, si une PME de 210 salariés est rachetée par une ETI, il n'y a ni création ni suppression d'emplois, mais un flux de 210 salariés des PME vers les ETI. Cette décomposition est réalisée année par année, en croisant éventuellement avec la nationalité ou le secteur d'activité de l'année, puis sommée sur la période étudiée.

Un développement par création de nouveaux établissements

Hors l'effet des changements de catégorie, les créations nettes d'emplois des ETI atteignent donc 223 200 emplois entre 2009 et 2019. Ces créations d'emplois sont concentrées sur les années les plus récentes (à partir de 2014). La crise économique de 2008 s'est traduite par des destructions nettes d'emplois dans les ETI jusqu'en 2013. Les PME et les microentreprises créent quant à elles respectivement 423 100 et 383 300 emplois entre 2009 et 2019. Seules les grandes entreprises suppriment des emplois sur la période (- 171 900), l'évolution de leurs effectifs reposant surtout sur le rachat d'entreprises plus petites.

Dans les établissements pérennes (une année donnée, un établissement est qualifié de pérenne quand il a été créé depuis au moins un an au 1^{er} janvier de l'année considérée), les ETI créent 26 500 emplois entre 2009 et 2019. Ce solde faible résulte néanmoins de flux très importants : 1 885 000 embauches pour 1 858 500 suppressions d'emplois, sur la base des soldes d'effectif annuel, établissement par établissement.

En créant des établissements, les ETI créent plus d'emplois qu'elles n'en détruisent en fermant des établissements : cela représente entre 2009 et 2019 un solde positif de 196 700 emplois, bien supérieur à celui des établissements pérennes. Ce solde résulte néanmoins de flux moins importants que dans les établissements pérennes : 601 400 embauches pour 404 700 suppressions d'emplois. Les raisons pour lesquelles les ETI développent leurs emplois *via* de nouveaux établissements sont diverses : géographiques avec de nouvelles implantations, économiques pour développer de nouvelles activités, etc. Il s'agit presque toujours de la création ou de la suppression d'un établissement au sein d'une même entreprise : il est rare qu'une nouvelle entreprise soit directement une ETI.

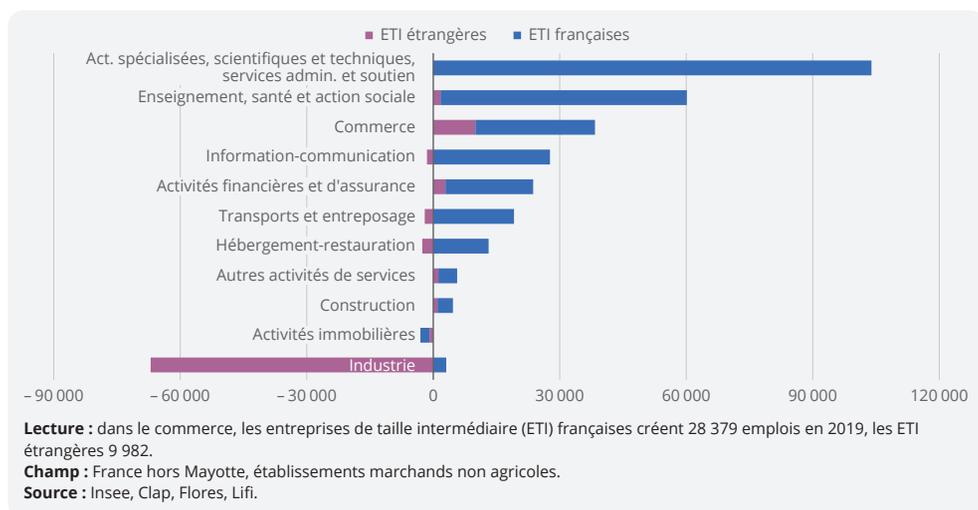
Enfin, et plus modestement, 22 800 emplois supplémentaires sont dus à l'entrée dans le champ marchand d'établissements qui étaient auparavant dans la sphère publique.

Les suppressions d'emplois des ETI sont surtout dans l'industrie

Entre 2009 et 2019, les ETI perdent 63 900 emplois dans l'industrie ► **figure 5**. Ces pertes d'emplois industriels résultent de la baisse des effectifs salariés dans les établissements pérennes. Elles concernent particulièrement des activités anciennes et en déclin en France : automobile, métallurgie, machines, produits minéraux, bois, papier, etc. Quelques industries se distinguent néanmoins avec des embauches nettes sur la période au sein des ETI : agroalimentaire (+ 4 100), pharmacie (+ 4 100), énergie, eau et gestion des déchets (+ 8 100), cuir et chaussure (+ 3 500), réparation et installation de machines (+ 3 800), construction aéronautique et spatiale (+ 2 500), construction navale (+ 1 200).

Au contraire de l'industrie, les ETI créent 287 200 emplois dans le tertiaire et la construction, avec un développement dans presque tous les secteurs. Les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien sont particulièrement dynamiques (+ 103 900 emplois), avec de nombreux recrutements dans l'ingénierie, la sécurité, le soutien aux entreprises et les sièges sociaux. Dans le tertiaire, les ETI ne perdent des emplois que dans les activités immobilières (- 3 100).

► 5. Créations et suppressions d'emplois par secteur d'activité selon la nationalité de l'ETI entre 2009 et 2019



Une croissance de l'emploi due aux ETI françaises

Les ETI françaises créent 280 600 emplois entre 2009 et 2019, quand les ETI étrangères en perdent 57 300. La majorité des emplois perdus dans les ETI étrangères ont eu lieu dans les années qui suivent la crise de 2009 : les ETI étrangères n'en suppriment plus que 16 000 entre 2013 et 2019.

Les ETI étrangères perdent des emplois dans l'industrie, et en créent peu dans le tertiaire. L'énergie, eau et gestion des déchets est le seul secteur industriel dans lequel les ETI étrangères créent des emplois. Les ETI étrangères créent des emplois surtout dans le commerce et les activités financières et d'assurance.

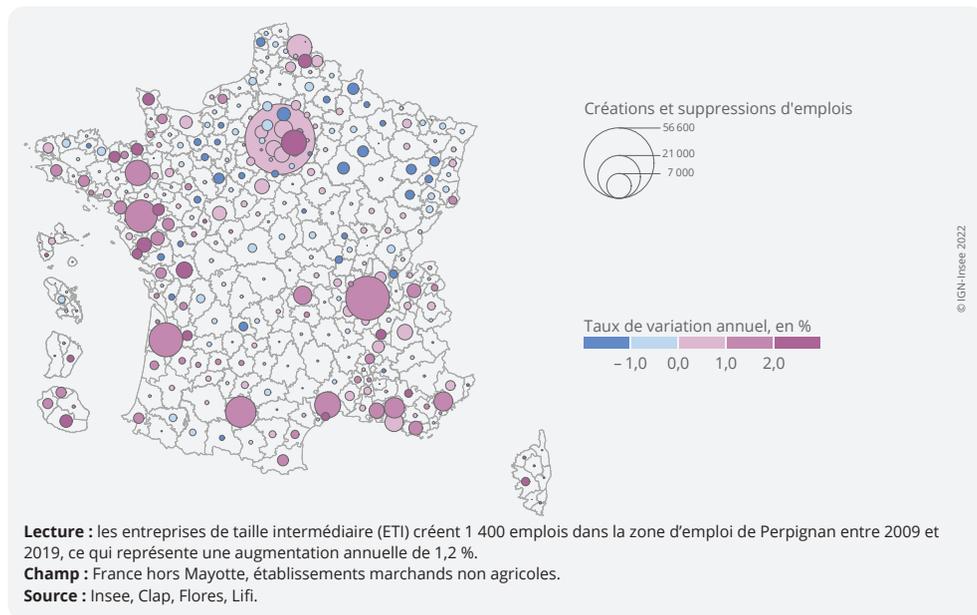
Les ETI françaises créent de nombreux emplois dans le tertiaire et maintiennent l'emploi dans l'industrie. Tous les services marchands sont en forte croissance, à l'exception des activités immobilières qui représentent toutefois un faible volume d'emplois. Dans l'industrie, les ETI françaises se distinguent avec quelques secteurs dynamiques en expansion : agroalimentaire, chimie, pharmacie, énergie, eau et gestion des déchets.

Les zones d'emploi avec le plus de salariés portées par les emplois spécialisés, administratifs et de soutien

Entre 2009 et 2019, dans les dix zones d'emploi où l'emploi augmente le plus (Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Montpellier, Rennes, Lille, Marne-la-Vallée et Aix-en-Provence), les ETI créent 149 000 emplois, soit les deux tiers des emplois créés sur la période ► **figure 6**. Ces zones se caractérisent par une forte croissance des activités scientifiques et techniques ainsi que des services administratifs et de soutien (+ 59 600 emplois pour les deux). Ces activités se développent principalement dans les grandes agglomérations : les besoins en services aux entreprises sont élevés et les diplômés du supérieur avec des compétences adaptées plus présents qu'ailleurs.

L'emploi n'augmente pas dans toutes les grandes zones d'emploi. Parmi les dix zones avec le plus d'emplois salariés, Versailles-Saint-Quentin et Strasbourg ont un emploi des ETI stable : la croissance du secteur tertiaire y est contrebalancée par la baisse de l'industrie.

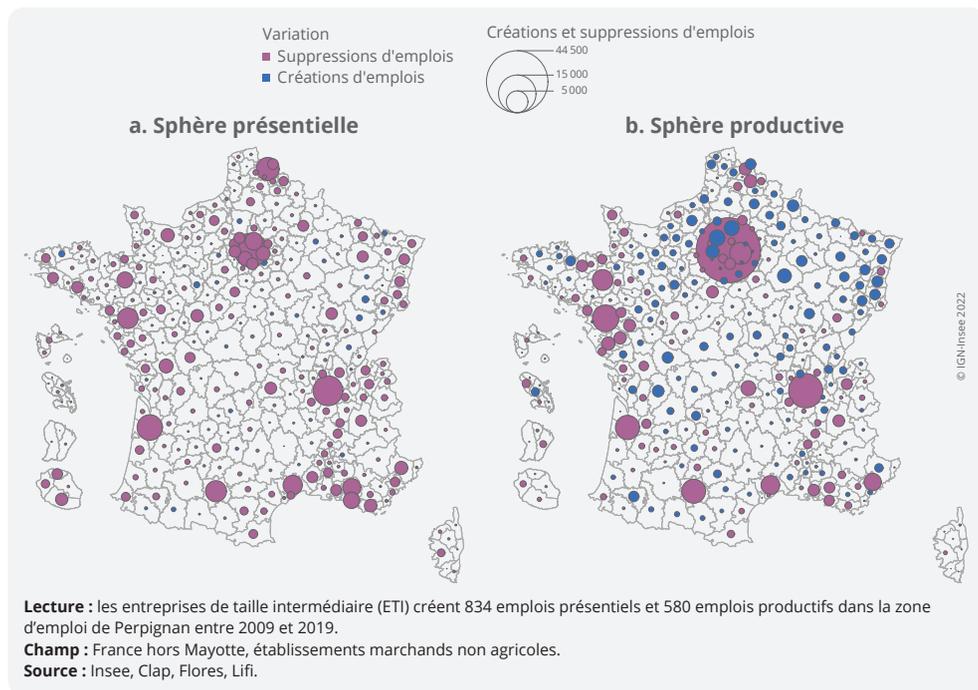
► 6. Créations et suppressions d'emplois dans les ETI entre 2009 et 2019



Une forte croissance sur la façade atlantique et le bassin méditerranéen

L'emploi salarié des ETI augmente aussi fortement dans des zones d'emploi plus petites : l'emploi progresse ainsi de plus de 2 % par an entre 2009 et 2019 dans 19 zones d'emploi de France métropolitaine qui accueillent moins de 20 000 emplois. Celles-ci sont presque toutes situées sur la façade atlantique (les Sables-d'Olonne, Lamballe-Armor, La Roche-sur-Yon, Niort, etc.) et le bassin méditerranéen (Sète, Manosque, Ajaccio, etc.). Quelques zones d'emploi se distinguent ailleurs en France par une forte augmentation de l'emploi, mais elles sont peu nombreuses (Romans-sur-Isère, Marne-la-Vallée, Douai). Dans ces zones plus petites mais à forte progression d'emploi ETI, l'emploi augmente dans la plupart des secteurs d'activité, aussi bien dans la sphère **productive** (agroalimentaire, pharmacie, chimie, ingénierie, informatique, entreposage, commerce de gros) que dans la sphère présentielle (assurance, action sociale, gestion des déchets, commerce de détail) ► **figures 7a** et **7b**.

► 7. Créations et suppressions d'emplois des ETI par sphère d'activité entre 2009 et 2019



Les ETI perdent des emplois dans 121 des 305 zones d'emploi. La majorité des zones en forte baisse sont situées dans le quart nord-est de la France. Elles sont souvent composées d'industries anciennes, déclinantes ou en transformation (automobile, métallurgie, machines, produits minéraux, bois, papier, etc.). Les ETI créent néanmoins des emplois dans les activités présentiels dans plus de la moitié de ces territoires en déclin industriel, avec notamment un fort dynamisme des activités médicales et sociales. D'ailleurs, aucune zone ne dépasse les 500 emplois supprimés dans le présentiel. *A contrario*, une cinquantaine de zones perdent plus de 500 emplois dans les activités productives. La disparité entre territoires est ainsi nettement plus marquée dans la sphère productive, avec d'un côté des industries anciennes en déclin, et de l'autre des activités productives en développement. ●

Auteur :

Benoît Mirouse (Insee)

► Sources

Les données utilisées proviennent des données de démographie des établissements de 2008 à 2019 (stocks et transferts d'établissements, continuité économique, etc.), enrichies de données sur l'emploi issues des sources **Clap** (2008 à 2015) et **Flores** (à partir de 2016) et des informations sur le contour des entreprises issues de la source **Lifi** (liaisons financières) pour calculer les catégories d'entreprises. Des travaux méthodologiques ont été réalisés pour traiter les ruptures de séries et pour gérer au mieux les continuités économiques pour les grands groupes ayant connu des réorganisations. L'objectif est d'avoir une approche économique de la démographie des établissements en minimisant les effets administratifs.

Les données utilisées dans cette étude permettent d'obtenir des évolutions d'emploi au niveau des zones d'emploi, en disposant d'informations précises sur les établissements et leur entreprise. Des écarts peuvent apparaître avec les estimations d'emplois localisés, source de référence sur l'emploi et ses évolutions. Ils s'expliquent par des différences de champ, notamment par la prise en compte des intérimaires dans les estimations d'emplois.

► Définitions

Quatre **catégories d'entreprises** sont définies dans le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008-1354) pour les besoins de l'analyse statistique et économique : les petites et moyennes entreprises dont les microentreprises ; les entreprises de taille intermédiaire ; les grandes entreprises.

Pour déterminer la catégorie à laquelle une entreprise appartient, les données suivantes, afférentes au dernier exercice comptable clôturé et calculées sur une base annuelle, sont utilisées : l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan.

Les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Parmi elles, les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

Les **grandes entreprises** sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Les **activités présentiellees** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les autres activités sont dites « **productives** » et sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises productives.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

Le découpage 2020 se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2016.

Dans cette étude, l'emploi des ETI est mesuré à partir de leurs établissements marchands. L'emploi d'une ETI est dit **concentré** dans une zone d'emploi (ou un secteur d'activité) si plus de 80 % de ses effectifs salariés sont localisés dans la même zone d'emploi (ou dans le même secteur d'activité selon la nomenclature en 38 postes).

Les **créations d'emplois** sont le résultat d'un solde positif entre les emplois créés et les emplois supprimés au niveau des établissements. Les **suppressions d'emplois** sont le résultat d'un solde négatif.

► Pour en savoir plus

- **Bacheré H., Mirouse B.**, « Une dynamique d'emploi spécifique dans les grandes entreprises », *Insee Première* n° 1839, février 2021.
- **Bacheré H., Mirouse B., Brassier Z.**, « Décomposition de l'évolution de l'emploi par catégorie d'entreprise – Comparaison des méthodes et application à l'économie française », *Documents de travail* n° H2021-02, Insee, février 2021.
- **Butani S., Werking G., Kapani V., Grden P.**, "A Multi-Dimensional Analysis of Size Class Methodologies and Employment Changes - March 1993 to March 2003", Office of Survey Methods Research, juin 2006.